

République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice

Assemblée Nationale

N° 18 I.A.N.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف - إخاء - عدالة

الجمعية الوطنية

نواكشوط في 17 Feb 2008

Résolution n° 18 AN portant adoption du projet de loi relatif à l'interdiction des mines anti-personnel en Mauritanie.

L'Assemblée Nationale réunie en session extraordinaire, séance publique du lundi 18 février 2008, après en avoir délibéré ;

Article unique : est adopté le projet de loi relatif à l'interdiction des mines anti-personnel en Mauritanie.

fait à Nouakchott, le 18/02/2008

Le Président

Messaoud OULL BOULKEIR

